

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-78

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023 L'an 2023, le 24 novembre à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme  
BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;  
Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le Maire à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme  
WANNERROY ; M. FLEISCH à M. GARNAUD et Mme MAUDUIT à  
Mme BECARD.

Était absent excusé : M. PIERRE.

**Tome 1 - N°23-78 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – septembre et octobre 2023.**

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours des mois de septembre et octobre 2023.

	Aides CASF	Pour rappel, en 2022	Aides alimentaires d'urgence	Pour rappel, en 2022	Familles hébergées par le CCAS	PV Exceptionnels
<b>Juin 2023</b>	16 457,21 €	14 829,56 €	1 325 €	1 175 €	2 786,97 €	-
<b>Juillet 2023</b>	18 554,15 €	13 249,31 €	1 330 €	895 €	1 856,35 €	-
<b>Août 2023</b>	16 250,01 €	14 741,07 €	1 060 €	905 €	218,63 €	40 €
<b>Septembre 2023</b>	17 204,55 €	14 606,24 €	1 200 €	1 225 €	174,46 €	-
<b>Octobre 2023</b>	23 863,15 €	17 563,61 €	1 605 €	1 250 €	2 476,89 €	-
<b>Cumul Année 2023</b>	<b>178 887,75 €</b>	<b>165 902,28 €</b>	<b>11 090 €</b>	<b>10 795 €</b>	<b>20 972,50 €</b>	<b>270 €</b>

Pour information, un micro-crédit a reçu un avis favorable lors de la CASF du 10/10/2023, accordé également par le Crédit Municipal de Nantes, pour un montant de 700 € remboursable en 22 mois.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'entériner ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI